



Séance du 1^{er} février 2016

Le premier février deux mil seize à 18 heures 00

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de

M. Hubert ZOUTU, Maire de la commune.

Étaient présents : AMETTE Isabelle, BAILLIVET Romain, BONNAIRE Nathalie, CHERVEL Alain, DUMETS Sylvie, FELIX Frédéric, LE BOURDONNEC Michel, LE PELLETIER Laurence, PIEDNOEL Frédérique, POSTEL Véronique, REVEILLON Camille, TRAISNEL Mathieu

Étaient Absents : M. DROGUET Frédéric, Mme VINCENT-SULLY Maggy,

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame PIEDNOEL Frédérique a été nommée secrétaire de séance

- **Délibération vote du compte administratif 2015 et du compte de gestion**

Le Maire quitte la séance et confie le point à Monsieur FELIX Frédéric, doyen du conseil.

- La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de clôture d'un montant de 240 570, 77 €
- La section d'investissement fait apparaître un déficit de clôture d'un montant de 151 485,47 €

Exercice 2015	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	627 109,84 €	292 703,19 €	919 813,03 €
Recettes	867 680,61 €	141 217,72 €	1 008 898,33 €
Résultat	240 570, 77 €	-151 485,47 €	89 085,30 €

	Résultat de clôture de l'exercice 2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultat de clôture de l'exercice 2015
Fonctionnement	506 663,97 €	240 570,77€	747 234,74 €
Investissement	199 033,19 €	-151 485,47 €	47 547,72 €
Total	705 697,16 €	89 085,30 €	794 782,46 €

Vu le rapport de présentation du compte administratif 2015,

Considérant que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le receveur de la commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Adopte le Compte Administratif 2015,
- Adopte le Compte de Gestion du receveur en tout point conforme dans ses résultats avec le compte administratif 2015.

A 12 Voix POUR, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.

- **Affectation du résultat 2015**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif.

Solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de l'année 2015 : - 151 485,47 €

Solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de l'année 2015 : 240 570,77 €

Restes à réaliser

La section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

En dépenses pour un montant de 211 308 €

En recettes pour un montant de 80 841 €

Besoin net de la section d'investissement 82 919,28 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de la section de d'investissement de l'exercice 2015 pour couvrir le solde net de la section, afin de couvrir les restes à réaliser et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement.

Solde de fonctionnement 747 234,74 €

Affectation

Compte 1068 82 919,28 €

Résultat de fonctionnement reporté 664 315,46 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve par 13 voix pour l'affectation du résultat 2015.

- **Vote des taux d'imposition communaux année 2016**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de budget pour l'année 2016 qui s'établit sans recours à l'augmentation des impôts,

Considérant qu'il convient de fixer le taux des impôts locaux à percevoir au titre de l'année 2016,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré par 13 voix pour :

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2016 à :

- 8,29 % Taxe d'habitation,
- 14,07 % Taxe foncier bâti,
- 43,11 % Taxe foncier non bâti

- **Vote du Budget primitif de l'exercice 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles relatifs au vote du budget primitif,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

Considérant me projet de budget primitif de l'exercice 2016du budget principal présenté par le Maire, soumis au vote par nature.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité le budget primitif pour l'exercice 2016 et conformément au tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Le budget principal, pour l'exercice 2016, est en sur-équilibre pour la section de fonctionnement et est équilibré en section d'investissement comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	1 162 363,00 €	1 402 085,46 €	600 308,32 €	600 308,32 €

- **Compte de Gestion CCAS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 2015/57, il a été décidé la suppression du CCAS ; Qu'en application de cette décision, le budget du CCAS a été transféré sur le budget communal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion de clôture de budget du CCAS :

Fonctionnement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Investissement

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le compte de gestion du CCAS et autorise le Maire à le signer.

- **Etude de faisabilité : Construction d'un groupe scolaire 6 classes**

Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'un nouveau groupe scolaire, il convient de réaliser une étude de faisabilité.

Le Maire présente au Conseil 2 devis concernant cette étude.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le devis de BOVARY INGENIERIE pour un montant de 2820 € TTC et autorise le Maire à la signer.

- **Approbation de l'agenda d'accessibilité programmé de la commune de HEUDEBOUVILLE**

Vu la loi du 1^{er} janvier 2005 prévoyant la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public pour le 1^{er} janvier 2015.

Vu L'ordonnance du 26 septembre 2014 permettant aux gestionnaires d'établissement recevant du public non conforme à cette date la possibilité de déposer des Agendas d'accessibilité programmée avant le 27 septembre 2015.

Vu l'arrêté DDTM-SACB-UBD/2015/07 du 25 septembre 2015 accordant prorogation du délai de dépôt d'Ad'AP

Considérant les diagnostics réalisés sur l'ensemble des établissements et installations recevant du public.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider les Agendas d'Accessibilité Programmé tels qu'ils ont été présentés, d'autoriser les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP, et de l'autoriser à déposer les dossiers de subventions correspondants.

Le montant total des travaux à réaliser a été estimé à 91 580 €. L'agenda prévoit sa répartition sur 3 années. Cependant la commune dispose d'un ERP classé en 4^{ème} catégorie qui nous permet un étalement sur 6 ans comme suit :

Bâtiments	Année 1 2016	Année 2 2017	Année 3 2018	Période 2 2019/2020/2021	Total
Cabinet Médical	9 780 €				9 780 €
Eglise/Cimetière	9 600 €				9 600 €
Mairie – Agence Postale – Salle du Conseil – Salle des fêtes		6 250 €			6 250 €
Aire de Jeux			8 000 €		8 000 €
Four à Pain - Charreterie			12 300 €		12 300 €
Groupe Scolaire				Estimé 45 650 € Projet de Construction d'un nouveau groupe scolaire	45 650 €
Total	19 380 €	6 250 €	20 300 €	45 650 €	91 580 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide l'agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments ci-dessous, ainsi que la programmation des travaux sur 6 ans comme indiqué.
- Autorise les travaux mentionnés pour la mise en conformité des ERP.
- Dit de prévoir chaque année au budget primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.
- Autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention si cela est nécessaire.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire au règlement de ce dossier.

- **Positionnement de la Mairie - Manoir du Sang Mêlé.**

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure concernant le Manoir du Sang-Mêlé reçu en mairie le 31 décembre 2015.

Les services de l'Agglomération souhaitent connaître le positionnement de la commune sur le devenir du Manoir du Sang Mêlé et notamment sur le principe de démolition du Manoir.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté souhaite que la réponse suivante soit apportée à ce courrier :

« La commune de Heudebouville autorise l'Agglomération Seine Eure à démolir le manoir tout en souhaitant conserver les murs d'enceinte répertoriés longeant la rue de la croix Roger et les bâtiments qui y sont accolés (voir le plan joint) »



Murs d'enceinte et Bâtiments à conserver

- **Schéma de Mutualisation**

Le Maire présente au Conseil Municipal le schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération Seine Eure. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de 3 mois à compter du 21 décembre 2015 afin d'émettre un avis sur ce schéma. Suite à une incompréhension sur le document et afin d'avoir l'intégralité des réponses aux questions soulevées à l'étude de ce document, le Conseil Municipal demande au Maire d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- **Demande d'aide**

Le Conseil municipal prend connaissance d'une demande d'aide d'un administré. Ce dernier a été dans l'obligation de changer d'habitation suite au constat d'insalubrité de son appartement situé au Manoir du Sang mêlé. Cette aide exceptionnelle se traduit sous la forme de l'achat d'un lit et d'un matelas. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette demande et autorise l'achat d'un lit et d'un matelas pour un montant inférieur ou égal à 500 €. Il charge Madame POSTEL Véronique adjoint délégué aux affaires sociales de procéder au règlement de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.